

## Compte-rendu de la bilatérale du 17/05/2019 avec le Délégué

### Participants :

Administration : M. Barre (DGA), M. Laurensou (DRH/D), Mme Fausther (DRH/SDP/DS)

FNTE-CGT: Katty Larbouillat, Thierry Delisle, Vincent Renaut

### ❖ Le SQ et l'Arabie Saoudite :

Le Délégué et le DRH nous indiquent que le SQ n'intervient pas dans le processus de la CIEEMG . Le SQ est sollicité en aval de cette commission. Son rôle se limite à vérifier la conformité du matériel fourni par rapport à un cahier des charges...Le SQ est le gardien du temple...

Devant notre insistance quant au mal-être qui pourrait s'en suivre chez les personnels du SQ si d'aventure des armes exportées se retrouvaient utilisées contre des populations civiles yéménites, le délégué propose de se déplacer avant fin juillet 2019, sur le site de Bourges ou Saclay pour rassurer les personnels du SQ . Nous alertons sur l'urgence de la situation, une lettre à la Ministre étant prête à partir.

### ❖ Nouvelle instruction sur la conduite des opérations d'armement :

Les personnels craignent de voir les industriels détenir une plus grande capacité à certifier les matériels au détriment des prérogatives des centres de la DGA-DT.

Le Délégué rappelle les trois niveaux d'essais : Essais qui ont lieu chez l'industriel – Essais qui ont lieu dans les centres de la DT pour la qualification – Essais qui ont lieu au sein des forces pour la vérification en service. Le Délégué rappelle que l'instruction 1618 affirme qu'il n'y a pas de redondance entre les trois niveaux d'essais. Pour exemple dans l'aéro, cette politique de qualification n'altère pas le champ d'intervention de DGA-EV.

Il est prévu une présentation de la déclinaison de la nouvelle instruction 1618 de chacun des centres aux organisations syndicales dans des GT-DT.

### ❖ Recours à l'Intérim :

A l'image du recours au recrutement d'un intérimaire à DGA-TH sur un poste de mécanicien de préparation des essais et pilotage des bancs, y a-t-il d'autres centres de la DT qui y recourent et pourquoi ne pas recruter un OE sur un poste comme celui-ci qui correspond à une profession matriculaire « légale » au recrutement ?

Le Délégué et le DRH répondent que le recours y est extrêmement rare et doit avoir lieu pour palier à un surcroît ponctuel d'activité.

Nous complétons en exprimant que la charge est grande à DGA-TH et qu'il n'y a pas de surcroît particulier. Nous demandons d'approfondir la question d'ici le prochain CTR.

❖ Refus de titulariser un OE à Cazaux :

Le Délégué conteste le terme de licenciement et préfère parler de non renouvellement de stage, prérogative de l'administration. Or, la prolongation est demandée par 4 syndicats mais pour nos interlocuteurs, c'est : « circulez, y a rien à voir. »

Nous demandons que la DRH s'empare du sujet pour favoriser la prolongation de la période de non titularisation de l'intéressé en accord avec la demande de l'intersyndicale de Cazaux. Le DRH attend que l'affaire lui remonte aux oreilles ...

❖ Directives Missions :

De nouvelles directives sur les missions sont apparues (cf. annexe)

L'existence d'une validation managériale est tout à fait normale pour la participation à des colloques et salons. Pas un frein. Le management doit assumer. Évolutions de CHORUS DT (SI Interministériel, donc ça prend du temps) pour simplifier la vie des agents. Éviter au maximum les avances de frais par l'agent est une volonté de la Ministre (plan famille)

Sur les indemnités kilométriques : la DGA ne peut pas infléchir. Marge porte surtout sur les avances. D'où PCD (prise en charge directe) pour les repas pris dans des restaurants administratifs.

Avion Vs Train : Instruction DGA. Mesures de saine gestion.

❖ AP des TCT-ICT :

le Délégué a relancé le SGA, sans succès pour l'instant.

Demande de dotations budgétaires en 2018 pour AP, etc. Or, montant alloué trop faible (environ 1 M€ de moins que demandé). La DGA n'étant pas satisfaite, la CPS ICT du 21 mai a été ajournée. Discours pas cohérent à l'heure où il faut en recruter en dehors de la DGA (DIRISI...).

Le 21 mai se tiendra une conférence budgétaire. On en saura plus à l'issue. Si le budget est satisfaisant, la CPS pourra se tenir rapidement.

La DGA admet la grande difficulté de construire les mises en trajectoires des personnels sans vision budgétaire à deux trois ans.

❖ CAPSO :

le DRH reconnaît que les textes sortis par la DRH-MD ont entraîné « un peu d'entropie ». « Forme de flou » mais « Le CPP est en train de clarifier le sujet ». La DGA a ça « dans le radar ». Remontées faites par les employeurs (centres de la DGA).

Info sur les personnels du DEP de DGA-TT Bourges: Le DRH signale qu'il ne reste plus qu'un seul cas à traiter.

## nouvelles directives concernant les missions en France :

- ✓ Plus de remboursement des IK pour aller prendre le RER sinon prendre voiture de service ; autres cas : le remboursement des véhicules personnels sera fait exclusivement sur la base du remboursement SNCF 2ème classe;
- ✓ Privilégier le recours à la visioconférence pour toutes les réunions;
- ✓ Pour les colloques : seules les personnes ayant un poster ou une intervention sont autorisées à participer ;
- ✓ Lorsqu'une mission est demandée par une UM, celle-ci doit fournir le financement (nous devons au minimum demander à l'UM) ;
- ✓ La participation aux différents salons est soumise à validation préalable comme les colloques. Les salons à Paris sont exclus du périmètre de validation ;
- ✓ Le train devient le mode de déplacement par défaut pour tous, la VAC (voie aérienne civile) devra être justifiée par un gain financier ou technique pour le service ;
- ✓ Les transports routiers par transport en commun ou via les GSBdD devront être privilégiés ;
- ✓ La location de véhicule devra rester exceptionnelle et se faire avec un regroupement des missionnaires dans la voiture louée.
- ✓ Les missions à plusieurs personnels sont interdites, sauf besoins opérationnels. La mesure s'applique également en intercentres lorsque des personnels de centres différents ont prévu un déplacement conjoint (sauf besoins opérationnels évidemment).